



## ARESPA

Association du Réseau de Santé de Proximité et d'Appui  
(réseau de soins palliatifs dont la coordination s'ouvre sur  
toutes situations complexes du domicile)

<b><u>Date de création</u></b>	Juin 2001
<b><u>Adresse</u></b>	28, Rue de la République 25 000 Besançon
<b><u>Contact</u></b>	Hakima LAREDJ : <b>Adjointe Direction</b>
<b>Téléphone</b>	03.81.25.05.30
<b>Fax</b>	03.81.83.10.91
<b>Email</b>	<a href="mailto:association.arespa@wanadoo.fr">association.arespa@wanadoo.fr</a>
<b>Site Internet</b>	<a href="http://www.fc-sante.atrrium.rss.fr/soinspalliatifs/">http://www.fc-sante.atrrium.rss.fr/soinspalliatifs/</a>
<b>Horaires d'ouverture du secrétariat</b>	08h30 – 17h30
<b><u>Directrice</u></b>	Madame Frédérique LE MARER
<b><u>Email</u></b>	<a href="mailto:association.arespa@wanadoo.fr">association.arespa@wanadoo.fr</a>

---

### POPULATION CONCERNEE

Toute personne atteinte d'une maladie chronique, grave, évolutive dont le pronostic vital peut être mis en jeu ; toute personne en situation jugée complexe par le médecin traitant.

### ZONE DE COUVERTURE GEOGRAPHIQUE

**Haut Doubs (Bassins de vie de Morteau et de Pontarlier) :** 135 communes - 87 067 habitants

**Jura nord (Bassins de vie de Dole et du Revermont) :** 161 communes - 90167 habitants

**Belfort/Montbéliard :** 327 communes - 332036 habitants

**Grand Besançon :** 59 communes - 180000 habitants

**Pays Graylois :** 140 communes - 44271 habitants

### OBJECTIFS

Organiser, mettre en œuvre et gérer le dispositif de **coordination dite « d'appui »** (cœur de métier de l'Arespa) en :

- Proposant un appui aux professionnels de santé et notamment au médecin traitant pour qu'ils puissent orienter leurs patients dans les systèmes de soins et médico-social et leur permettre un accès aux modes de prise en charge les plus adaptés,
- Proposant un même appui aux patients, à leurs familles et aux associations de patients dans le cadre du retour ou d'un maintien à domicile,
- Développant des collaborations avec les ressources existantes sur le territoire, nécessaires pour la prise en charge de toutes les pathologies.

Les services proposés par la coordination d'appui au profit du patient et de son entourage et au service des professionnels de santé sont de différents ordres :

- **Evaluer les besoins du domicile et définir un plan d'aides ou plan personnalisé de santé réalisé** lors de la première rencontre, entre le patient et/ou sa famille et validé par le médecin traitant
- **Organiser et assurer la coordination des soins et des aides** au domicile en lien avec le médecin traitant, les acteurs concernés afin d'alléger le patient de cette organisation tout en tenant compte de ses souhaits :
  - **Proposer une assistance administrative** en assurant un rôle de conseil clef pour mobiliser les ressources nécessaires à la prise en charge et permettre au patient d'accéder à ses droits (moyens humains et matériels)
  - Proposer une assistance financière du traitement médical qui permet d'optimiser la prise en charge à domicile
  - **Proposer une assistance psychologique** à domicile pour le patient et ses proches.
- **Assurer un suivi régulier du patient et de sa famille à domicile**

#### **ACTEURS DU RESEAU**

Professionnels de santé libéraux isolés ou en maisons, pôles ou centre de santé  
SSIAD ; Service d'aide à domicile ; Centres de soins infirmiers ;  
Professionnels de santé hospitaliers ; EMSP (équipes mobiles de soins palliatifs) Services sociaux des établissements de santé ; services médico-sociaux des conseils généraux ;  
MDPH ; CPAM ; Mutuelles ; CLIC ; Réseaux de santé ; HAD : SOLEA ; ANPAA... tous les acteurs concernés par les situations transmises à l'Arespa